



A 0629818

78 97

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur :**Adresse :****Organisme de contrôle :****Référence :****Inspecteur :****Tél :****Installation contrôlée :****Adresse :****Date du contrôle :****L'habitant est :** ☐ propriétaire ☐ locataire

L'« Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : ☐ est présente N° : ☐ n'est pas présente

Caractéristiques de l'installation :

Compteur : Classe Q_{max} : m³/h Fabricant : N° : Index :

Pression de service de l'installation intérieure : mbar

Appareils d'utilisation :

Nombre :	Type	Marque	Puissance nominale
1	CH3	Remeha	2860
2	CH3	N° 200735020	
3			

Conclusion :

L'installation neuve :

☐ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre**.
L'essai d'étanchéité donne satisfaction.

La nouvelle partie de l'installation :

☐ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre**.
L'essai d'étanchéité donne satisfaction.

L'installation existante :

☐ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre**.
L'essai d'étanchéité donne satisfaction.

(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les séries de normes NBN D 51 et NBN B 61 et les avis techniques Gas.be et Cerga. Ces normes et règles de l'art portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Prescriptions appliquées NBN D 51003

Date: 13/10/21

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle



A 1402272

**ATTESTATION À DÉLIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION
DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN
APPLICATION DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971**

78 97

Je soussigné : Nom : Lemaire Prénom : Alain
Représentant de l'entreprise : Lemaire et Fils N° de T.V.A. : BE 0849 288 049
Rue : Rue de l'Industrie N° : 10 Boîte :
Code postal : 9860 Localité : Bellevaux Tél : Fax :
(en cas de sous-traitance pour le compte de l'entreprise :
Adresse + Tél. :)

atteste formellement et garantis par la présente

installation neuve / partie neuve d'installation (barrer la mention inutile) suivant le plan ci-après

dans l'immeuble situé à : Rue : Rue de l'Industrie N° : 38 Boîte : A7 Étage : 2

Code postal : 9860 Commune : Stavelot

Marque compteur : AGA TDA N° du compteur : 21009548071A mg 9205

pour le compte de : Nom : Prénom :

Rue : N° : Boîte :

Code postal : Commune :

- avoir réalisé l'installation gaz conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les séries de normes NBN D 51 et NBN B 61 et les avis techniques Gas.be et Cerga. Ces normes et règles de l'art portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion. Seuls les appareils à gaz conformes aux normes spécifiques aux appareils au gaz naturel sont connectés à l'installation intérieure.
- avoir testé l'étanchéité de l'installation gaz.

La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci.

Réservé à l'installateur :

Je déclare que je suis « Cerga-installateur gaz professionnel ».

☐ oui ☒ non

Si oui : n° Cerga :

Réservé au GRD :

Date : 12/09/21

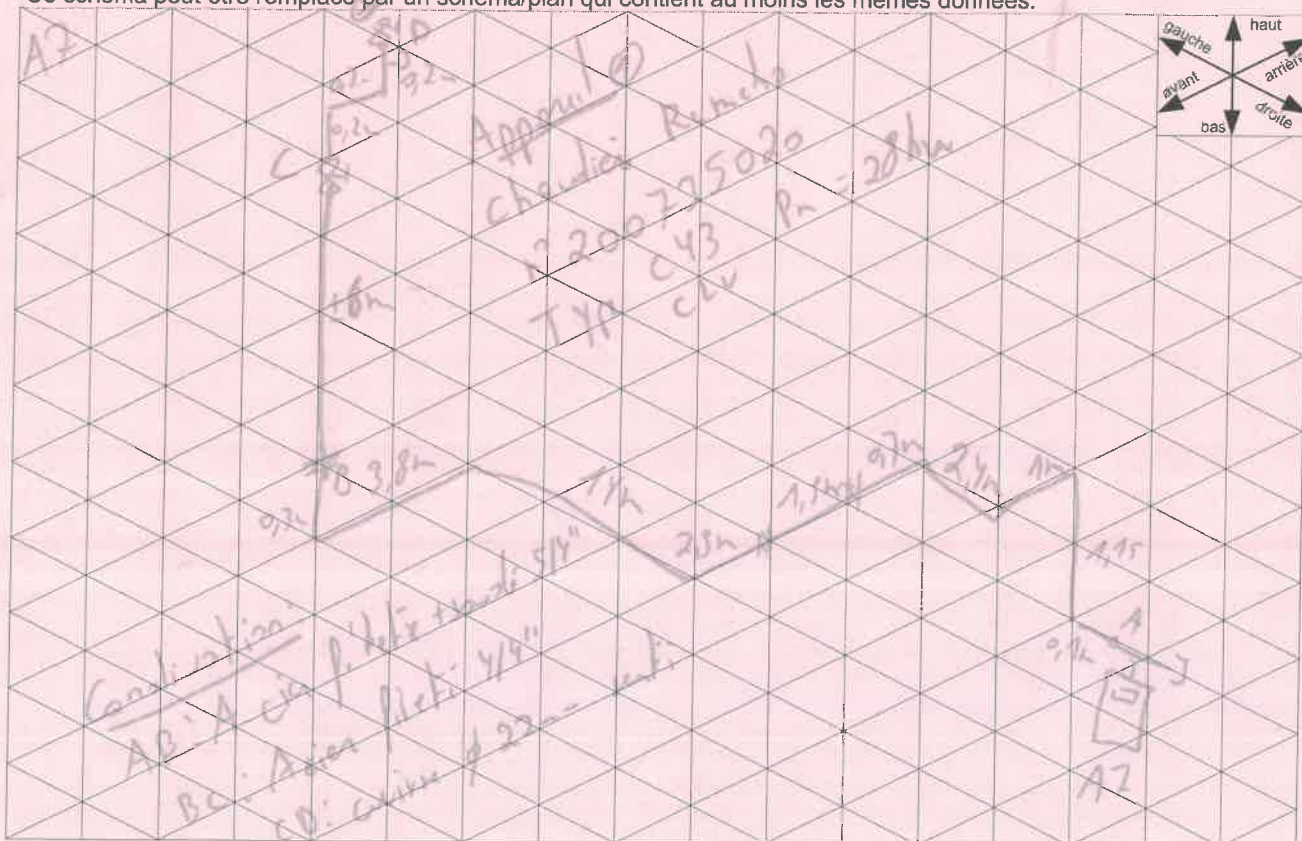
Signature + nom :

Annexe(s) : ...

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau (Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B,..., sorte d'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW).

Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.



Modèle 710628/15

OK

Informations générales de l'intervention	Date: 25/10/12 Localité: STAMBRUE Rue: JEAN KUNTZ N°: 78/A/207
	Situation existante.
	☐ Compteur ouvert ☒ Compteur fermé et scellé ☐ Etiquette "Danger" accrochée au robinet du compteur Travail à réaliser. ☒ Ouverture compteur ☐ Remplacement compteur
Bilan de l'intervention (*)	Essai d'étanchéité.
	Numéro du compteur: 81003548071
	Calibre du compteur: 647
	Le compteur enregistre à petit débit: ☐ Oui ☒ Non ☒ Installation intérieure neuve ☐ Installation intérieure existante ou partiellement renouvelée ☒ Etanchéité de l'installation intérieure suffisante ☐ Etanchéité de l'installation intérieure insuffisante / Fuite: litres en 10 minutes ☐ Problème vu sur l'installation gaz du client final dans le local compteur
Situation après intervention. ☒ Compteur ouvert ☐ Compteur fermé et scellé ☐ Etiquette "Danger" accrochée au robinet du compteur	
(*): L'intervention de notre/nos agent(s) se limite au local où se trouve le compteur. Le client final est responsable de son installation. Le déscellement du robinet du compteur ne sera réalisé par un délégué de RESA qu'après réception d'un document fourni par un installateur CERGA ou un organisme de contrôle agréé certifiant la conformité de son installation.	

Pour réception par le client final ou son délégué:

Nom: SA SIBI Prénom:
 Localité: ENSIVAL Rue: AUGUSTE DUPONT N°: 22
 Tel/GSM: 0478/502044
 Qualité: Propriétaire / locataire Autres:

J'ai été préalablement informé par le GRD des dispositions en la matière et je confirme que l'installation n'a pas été modifiée depuis la fermeture du compteur.
 En signant le présent document, je reconnais expressément que le distributeur de gaz ou son représentant s'est bien assuré (conformément à l'article 48 de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971) de l'étanchéité suffisante à la pression de distribution de toute l'installation intérieure de gaz se trouvant dans l'immeuble sis à l'adresse renseignée ci-dessus dans la zone « Informations générales de l'intervention ». L'installation intérieure est la partie de l'installation comprenant la tuyauterie et les accessoires en aval du compteur jusque, et y compris, le(s) robinet(s) d'arrêt.

Ma responsabilité d'utilisateur de réseau pourra être engagée en cas d'accident dont l'origine se trouverait sur l'installation intérieure. Je m'engage à faire remédier sans délais au(x) défaut(s) constaté(s).

Signature

Nom de l'agent RESA ou de son délégué: Signature de l'agent RESA ou de son délégué:

Document rédigé en double exemplaire avec une copie laissée au client final ou son délégué

